

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AVIGNON - 8401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 19/06/2025 - 7306 - 2003 B 40310 - 449 299 262 - A VOS COULEURS

Désignation de l'entreprise : EURL SEREND EL HOUARI				Néant		*		
Adresse de l'entreprise : 151 TRA TRAVERSE DES ANDOULENES A VOS COULEURS L'ARAIGNEE 84290 SAINT CECILE LES VIGNES								
Numéro SIRET* : 44929926200013								
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12				Durée de l'exercice précédent* : 12		Ex. N-1 clos le :		
				Exercice N, clos le : 31/12/2024			31/12/2023	
ACTIF				Brut 1		Amortis.-Provisions 2	Net 3	Net 4
I	Immobilisations - Fonds commercial*			010		012		
M	Incorporelles - Autres*			014	293	016	293	
M	Immobilisations corporelles*			028	30 267	030	9 851	20 416
O	Immobilisations financières* (1)			040		042		26 111
Total I (5)				044	30 559	048	10 144	20 416
C	Stocks - Mat.ières, apros en cours de prod.*			050		052		
I	- Marchandises*			060		062		
R	Avances et acomptes versés sur cdes			064		066		
C	Créances - Clients et comptes rattachés*			068		070		3 987
U	(2) - Autres* (3)			072	3 218	074	3 218	872
L	Valeurs mobilières de placement			080		082		
A	Disponibilités			084	129 798	086	129 798	132 871
N	Charges constatées d'avance*			092		094		
T	Total II			096	133 016	098	133 016	137 729
Total général (I + II)				110	163 575	112	10 144	153 432
								163 840

PASSIF			Ex. N Net 1		Ex. N-1 Net 2
K Capital social ou individuel*	120	7 500	7 500		
Ecart de réévaluation	124				
P Réserve légale	126	763	763		
R Réserves réglementées*	130				
O Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art*)	131				
P Report à nouveau	134				
R Résultat de l'exercice	136	1 424	35 049		
E Subventions d'investissement	137				
S Provisions réglementées	140				
Total I	142	9 687	43 312		
Provisions pour risques et charges	Total II	154			
D Emprunts et dettes assimilées (4)	156				
E Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164				
T Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166	297	3 622		
T Dettes fiscales et sociales (4) (dont montant de TVA Ex. N :)	169		890		
E Comptes courants d'associés	173	143 448	116 016		
S Autres dettes	175				
Produits constatés d'avance	174				
Total III	176	143 745	120 528		
Total général (I + II + III)	180	153 432	163 840		

R (1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
N (2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût revient des immos acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
O (3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immob cédées au cours de l'ex.*	184

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

Eurl a vos couleurs
151 Traverse les Andoulènes
84290 saintes Cécile les vignes

Siren 449 299 262

**Procès verbal des Délibérations de
L'assemblée générale Ordinaire Annuelle
Du 20 avril 2025**

les soussignés

Monsieur Serend el houari, associé, gérant, demeurant 151 Traverse des Andoulènes à 84290 sainte Cécile les vignes

1.a préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la société, Mr elh Serend, associé gérant, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le 31/12/2024 ; il a également établie rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 intervenues au cours de l'exercice écoulé sont relatées dans le rapport de gestion établi par la gérance.

2. A pris les décisions suivantes :

- _ Approbation des comptes de l'exercice clos 31/12/2024 et quitus à la gérance,
- _ Affectation du résultat de l'exercice,
- _ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Première resolution

La collectivité des associés, sur la base du rapport de gestion rédigé par le gérant, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat , arrêtés le 31/12 /2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, il donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Deuxième resolution

La collectivité des associés, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaitre un bénéfice de 1424 euros, décide de l'affecter de la manière suivante :

- _ En totalité au compte (compte courant d'associé), pour la somme de 1424 euros,
- Cette résolution mise aux voix, à l'unanimité.

Troisième resolution

La collectivité des associés donne tous les pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé et signé le présent procès-verbal.

LA GERANCE

SL

